



Procuration "Entreprises, Professionnels et Associations"

TITULAIRE DU COMPTE

Raison sociale ou Entrepreneur individuel	_____	Forme juridique	_____
Nom	_____	Prénom	_____
N° SIREN	_____	Date d'im- matriculation	_____
Désigne le(s) mandataire(s) suivant(s)		Code NAF	_____

Donne la procuration à :

Identification	<input type="checkbox"/> M. <input type="checkbox"/> Mme <input type="checkbox"/> Mlle	<input type="checkbox"/> M. <input type="checkbox"/> Mme <input type="checkbox"/> Mlle	
Nom de famille	_____	_____	
Nom marital ou d'usage	_____	_____	
Prénoms	_____	_____	
Agissant en qualité de	_____	_____	
Date de naissance	_____	Date de naissance	_____
Commune	_____	Commune	_____
Département ou Pays	_____	Département ou Pays	_____
Résidence, bâtiment, lieu-dit	_____	Résidence, bâtiment, lieu-dit	_____
Numéro, rue	_____	Numéro, rue	_____
Lieu-dit	_____	Lieu-dit	_____
Code postal	_____	Code postal	_____
Commune	_____	Commune	_____
Pays	_____	Pays	_____
Téléphone	_____	Téléphone	_____
e-mail	_____	e-mail	_____

Pouvoirs	<input type="checkbox"/> Peut signer des chèques <input type="checkbox"/> Toutes opérations décrites au verso	<input type="checkbox"/> Peut signer des chèques <input type="checkbox"/> Toutes opérations décrites au verso
-----------------	--	--

Annule la procuration donnée à :

<input type="checkbox"/> M. <input type="checkbox"/> Mme <input type="checkbox"/> Mlle
Nom _____ Nom de famille
Prénoms _____ Nom marital ou nom d'usage

DÉSIGNATION DES COMPTES

<input type="checkbox"/> CCP n° _____	Centre _____
<input type="checkbox"/> Compte d'instruments financiers n° _____	lettre _____

• Je reconnais avoir pris connaissance de la Convention de Compte "Entreprises, Professionnels et Associations" qui m'a été remise en même temps que le présent contrat, des conditions générales de la procuration figurant au verso et de l'étendue des pouvoirs mentionnés ci-dessus, et déclare y adhérer sans réserve.

• En application de la loi n°78-17 du 6 janvier 1978 modifiée, il est précisé que les données à caractère personnel ci-dessus recueillies sont obligatoires pour la gestion des services souscrits et, qu'à ce titre, elles feront l'objet d'un traitement dont le responsable est La Banque Postale, ce qu'acceptent les personnes sur lesquelles portent les données. Ces données pourront faire l'objet de communication extérieure pour la gestion des services souscrits, pour satisfaire aux obligations légales ou réglementaires, ainsi que pour l'exécution d'opérations de prospection commerciale. Les personnes sur lesquelles portent les données recueillies auront le droit d'en obtenir communication auprès du Centre Financier de La Banque Postale ou du Bureau de Poste gestionnaire du compte ou de la Direction Marketing de La Banque Postale (115 rue de Sèvres - 75 275 PARIS Cedex 06), d'en exiger, le cas échéant, la rectification, de s'opposer à leur utilisation à des fins de prospection, notamment, commerciale.

Je refuse que mes données soient utilisées à des fins de prospection commerciale.

Nom _____ et signature du représentant légal ou de l'entrepreneur
individuel précédée de la mention "Bon pour pouvoir"

A le TAD

Nom _____ et signature du mandataire précédée de la mention
"Accepte le présent pouvoir"

A le Nom et signature du Conseiller

Nom _____ et signature du mandataire précédée de la mention
"Accepte le présent pouvoir"

A le Code entité
du Bureau _____

Tél : _____

Pièces d'identité des mandataires	Nature _____ Numéro _____	Nature _____ Numéro _____
Délivrée le _____ par _____	Délivrée le _____ par _____	Délivrée le _____ par _____
à _____	à _____	à _____

Conditions Générales de la Procurator

Procurator sur le Compte Courant Postal

Conformément à la Convention de Compte Courant Postal, la procurator sur le Compte Courant Postal permet au mandataire désigné par le titulaire du compte de :

- signer tous les ordres de débit ou de crédit (chèques, virements, prélèvements, etc.),
- demander des moyens de paiement,
- se faire communiquer uniquement pendant toute la durée du mandat toutes les pièces et renseignements concernant les opérations enregistrées sur le compte, sans exception ni réserve, à compter de la date de signature du mandat,
- effectuer toute opposition,
- informer du changement d'adresse du titulaire.

Procurator sur le compte d'instruments financier

Cette procurator s'applique au(x) compte(s) d'instruments financiers désigné(s) au recto par le titulaire et permet au mandataire d'effectuer les opérations sur ce(s) compte(s) d'instruments financiers selon les conditions générales définies dans la convention de compte d'instruments financiers de La Banque Postale et notamment de :

- déposer, retirer et transférer tout titre,
- donner les ordres d'achat et de vente en bourse autorisé à La Banque Postale, les ordres d'achat et de vente d'OPCVM, tout ordre de souscription, les opérations de remboursement, d'échange et de conversion de toute valeur,
- demander le nantissement de toute valeur et tout droit afférent à ces valeurs,
- donner tout ordre de virement de titres,
- choisir l'option fiscale applicable aux revenus des valeurs,
- se faire communiquer uniquement pendant toute la durée du mandat, toutes les pièces et renseignements concernant les opérations enregistrées sur le compte d'instruments financiers sans exception ni réserve,
- donner mandat à La Banque Postale pour administrer le portefeuille de valeurs mobilières inscrites chez les émetteurs et reproduites sur le compte d'instruments financiers,
- retirer toute somme, toucher et recevoir le produit de toute vente, du remboursement de tout titre amorti, ainsi que tout revenu, arrérage ou dividende, en donner quittance et décharge.

Fin de la procurator

La procurator prend fin dans les cas suivants : révocation notifiée par lettre recommandée avec avis de réception au Centre Financier ou déposée en Bureau de Poste, renonciation du mandataire, décès ou incapacité du titulaire ou du mandataire, clôture du compte. En fin de procurator, le mandataire est tenu de restituer à La Banque Postale l'ensemble des moyens de paiement qui restent en sa possession, au titre de son mandat.

Le titulaire du compte qui révoque une procurator doit informer simultanément son mandataire de la fin de son mandat.

Responsabilité du titulaire

Les opérations effectuées par les mandataires, dans le cadre des pouvoirs que le titulaire leur a confiés, engagent l'entière responsabilité du titulaire du compte.